



République Française

**Commune de
68190 RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**ARRÊTE N°37/2026 du 4 juin 2026
DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION RUE DU FLORIVAL
(FETE DES VOISINS)**

Le Maire de la Commune de RAEDERSHEIM,

VU les articles L 2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

VU la demande des riverains rue du Florival du 3 juin 2026,

CONSIDERANT que le bon déroulement de la fête des voisins nécessite une réglementation afin que la sécurité de la circulation soit assurée ;

ARRETE

Article 1 : Le samedi 4 juillet 2026 de 18h00 au dimanche 5 juillet 2026 à 02h00, la rue du Florival est interdite à tous les véhicules dans les deux sens de circulation.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- ✓ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- ✓ à Monsieur le Président de la Brigade Verte,
- ✓ aux riverains de la rue du Florival

Raedersheim, le 4 juin 2026

Le Maire,

Grégory CLADÉ



Arrêté publié le 5 juin 2026 par le Maire,
Grégory CLADÉ sur www.raedersheim.fr